

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE

### MENTHONNEX-EN-BORNES

### DU 9 DECEMBRE 2024

---

**Le neuf décembre deux mil vingt quatre**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 15

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 0

Votants : Pour : 15 Contre : -

Date de convocation : 3 décembre 2024

Date de mise à disposition du public :

**Présents :** Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine JOLIBOIS, Jocelyne BORNE, Christian LEOTY, Sylvie LOUVEAU, Mickael BAF COP, Christophe BALMIER, Karen DA COSTA

**Absents :** --

**Procurations :** Mme Jocelyne YAKOVLEFF à M. Guy DEMOLIS  
M. Emmanuel TISSOT à M. Sébastien PACCARD  
Mme Astou SOW à Mme Sandrine JOLIBOIS  
M. François RAGAZZONI à M. Christophe BALMIER

**Secrétaire de séance :** M. Olivier CHAMOT assisté de Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire ou les adjoints :**

**Autorisations d'urbanisme (présentées par Sébastien PACCARD)**

\* Déclaration Préalable de Travaux

- M. Mme TISSOT Thierry – 1583 Route des Bornes pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- M. BRANDARIZ Emmanuel – 323 Route de Chez Péguin pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
- Mme BRAND Pascale – 184 Route de Chez Les Maitres pour la pose de panneaux photovoltaïques en Toiture
- Mme RAYMOND Frédérique – 153 Chemin de Chez Bonier pour la construction d'une piscine

**Bilan de l'action des éco-gardes**

M. le maire rappelle qu'une convention a été signée le 12 juin 2023, pour une durée de 18 mois, avec la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie pour la mise à disposition d'éco-gardes. Ceux-ci sont intervenus 8 demi-journées entre septembre 2023 et fin d'été 2024.

Le montant de la prestation s'est élevé à 1920 €.

Ils ont été principalement présents les vendredis et samedis matin ainsi qu'en début de soirée sur les sites suivants :

- Le Plateau des Bornes,
- Le site de l'agorespace Chez Bastaly
- Les chemins de randonnées de la commune.

60% de leur activité ont consisté à renseigner, essentiellement sur le Plateau des Bornes pour la réglementation de la pêche sur l'étang, des demandes sur les parkings et accès au Plateau ainsi que des interrogations sur l'étang et la faune sauvage inféodée.

30% ont été des interpellations réalisées sur la commune auprès des véhicules à moteur circulant autour de l'étang de Mouille Marin.

La plupart des personnes rencontrées habitent les communes voisines de Menthonnex-en-Bornes (Arbusigny, Evires, Villy-le-Bouveret).

La réaction des personnes interpellées était plutôt bonne même certaines étaient contentes d'avoir de l'information et de la surveillance du site.

Conclusion :

	VEHICULES A MOTEUR	PECHE
Problèmes rencontrés	* Manque d'informations sur le terrain * Manque d'une position claire et définie par la municipalité	* Manque d'informations sur le terrain * Manque d'une position claire et définie de la municipalité
Préconisations	* Définir et prendre un arrêté interdisant la circulation autour de l'étang * Afficher et panneauter cet arrêté par des panneaux B7b	* Interdire la pêche sur l'étang * Afficher la réglementation sur le terrain avec panneau « pêche interdite »

L'assemblée, unanime, se félicite de l'action des éco-gardes dont la présence a contribué à freiner le développement des incivilités et décide de reconduire cette convention pour 2025.

Par ailleurs, il est décidé d'engager une réflexion sur la circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux et la mise en place d'un plan de circulation, ainsi que sur la réglementation de la pêche.

#### **Fin du Contrat de Territoire du Plateau des Bornes (CTENS)**

L'assemblée est informée que le CTENS du Plateau des Bornes 2020-2024 ne sera pas renouvelé, le Département ayant suspendu son financement.

Concernant les zones humides, c'est le gémapien, à savoir le Syndicat de Rivières des Usses qui en assurera la gestion en lien avec les communes.

Concernant les autres actions environnementales, elles reviennent désormais, de fait, à la décision et à la charge de chaque commune.

#### **Négociations pour l'acquisition de la salle paroissiale**

L'assemblée est informée des tractations entre la municipalité et la paroisse au sujet d'une éventuelle acquisition de la salle paroissiale ; un bâtiment vétuste qui aurait vocation à être démoli dans le projet d'aménagement de la place du village. Au-delà du prix d'acquisition, les négociations portent également sur la mise à disposition d'un local pour les activités paroissiales.

Le maire, ainsi que les 2 adjoints, MM. PACCARD et CHAMOT ont été reçus à l'Evêché le 28 novembre par l'économiste diocésain, M. le Curé et des représentants de la paroisse.

Cet entretien qualifié de fructueux permet d'entrevoir un futur accord.

Il est convenu que les parties se rencontrent de nouveau sur place avec leurs propositions.

#### **Présentation d'un avant-projet sommaire pour la transformation de la maison BRAND**

Monsieur Le maire rappelle que lors de l'acquisition de la maison HENRY au promoteur du Clos Boret, la commune s'est engagée à reprendre à son compte la réalisation des 4 logements en accession à prix modérés ainsi que l'aménagement d'une mini-crèche prévus dans le permis de construire.

Compte tenu de l'emplacement du bâtiment et de la volonté de la municipalité d'y promouvoir des locaux d'activités et d'un espace pour la vie associative, il est proposé de transférer la réalisation des logements aidés et de la mini-crèche au sein de la bâtisse BRAND acquise l'an passé par la commune. Des négociations sont en cours avec un bailleur social (la Sa Mont-Blanc) pour la réalisation de 6 appartements en BRS et d'une mini-crèche de 120m<sup>2</sup>, celle-ci serait vendue à la commune « brut de béton » au prix de 242.000 €...

L'assemblée émet un accord de principe sur le projet mais souhaite que les conditions financières concernant l'acquisition de la micro-crèche soient revues.

### **Problèmes liés aux raccordements à la fibre optique**

Il est fait état de problèmes de raccordement à la fibre optique... certains usagers d'un même hameau étant raccordables par les opérateurs alors que leurs voisins ne le sont pas !

M. LEOTY, délégué auprès du Syane, fait le point sur le déploiement et un certain nombre de dysfonctionnements qui devraient être réglés dans les 6 mois...

Il rappelle que c'est Altitude-Infra qui est l'exploitant du réseau fibre optique du Syane et qui assure notamment les missions de maintenance et de vie du réseau.

Les fournisseurs d'accès à internet proposent, vendent et assurent l'assistance de leurs services très haut débit auprès de leurs abonnés.

Il est proposé de solliciter une réunion avec le Syane et Altitude-Infra en mairie afin d'examiner les problèmes.

### **Demande de subvention (DETR) pour le déploiement de la vidéoprotection**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de vidéoprotection dont les habitants de la commune, excédés par la délinquance, attendent avec impatience la mise en œuvre.

Il précise que ce projet validé par arrêté préfectoral en 2022, consiste à apporter aux forces de l'ordre un outil d'investigation judiciaire destiné à identifier les auteurs d'infractions.

A deux reprises, l'Etat a été sollicité pour participer au financement dans la cadre du FIPD ; malheureusement ces demandes n'ont pas abouti.

Après avoir fait le point avec les services de l'Etat, il est proposé de renouveler une demande mais au titre de la DETR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la demande de subvention au titre de la DETR 2025.

### **Décisions budgétaires**

Madame la secrétaire de mairie informe que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement.

Afin de pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget 2025, il y a lieu d'ouvrir des crédits d'investissement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- Nathalie HENRY fait un bref compte-rendu du Congrès des Maires qui s'est dernièrement tenu à Paris auquel elle a pris part en compagnie du Maire et d'Emmanuel TISSOT.

Elle propose d'accueillir, en lien avec La Salévienne, à la salle polyvalente, une exposition de Pierre MAULET sur le patrimoine ancien de nos villages.

- Valérie JACQUEMOUD de l'Auberge des Bornes informe la commune que son établissement dispose désormais d'un défibrillateur dont l'utilisation est ouverte à tous.

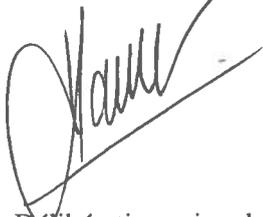
- Christian LEOTY informe que le chœur « Doucement les basses » dont il fait partie donnera un récital à l'église de Menthonnex-en-Bornes le samedi soir 18 janvier ; la salle polyvalente leur sera mise à disposition pour les préparatifs.

- Christophe BALMIER informe que le Comité des Fêtes offrira le vin chaud lors de la parade des tracteurs le 21 décembre.

- Enfin, le Maire indique l'installation d'un panneau dans le hall d'entrée de la mairie avec la liste des maires qui ont administré la commune depuis 1860, date de l'annexion de la Savoie à la France.

La séance est levée à 21 H 30

Secrétaire de séance,  
Olivier CHAMOT



Le Maire,  
Guy DEMOLIS



Délibération prises lors de la séance

- Décision modificative n° 1 – Exercice 2024 – Section Fonctionnement
- DETR 2025 : Demande de subvention à l'Etat pour la mise en place de la vidéoprotection
- Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025